



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération et développement

Question écrite n° 68632

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les initiatives européennes en faveur de l'Afrique. En effet, le président de la Commission européenne, M. Baroso, a reçu récemment le chanteur Bono, du groupe U2, venu défendre l'objectif du doublement du montant de l'aide au développement en faveur de l'Afrique. Il propose que cette aide puisse passer de 46 milliards d'euros en 2004 à 90 milliards en 2015. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position de la France sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'Afrique est la zone prioritaire pour la mobilisation de l'aide publique au développement (APD) française. En effet, deux tiers de l'APD globale extérieure y sont consacrés et la France défend les intérêts du continent africain devant les instances européennes et internationales. Elle a ainsi encouragé l'Union européenne à porter une attention accrue à l'Afrique, en lui consacrant 50 % des ressources nouvelles d'APD, et à définir une stratégie collective de l'Union pour le développement africain. Cette attention privilégiée portée à l'Afrique s'inscrit dans un contexte d'augmentation globale de l'APD française. En effet, selon les rapports de l'OCDE, la France est le donateur d'APD le plus généreux du G7. La part du revenu national brut (RNB) consacrée à l'APD est en constante progression depuis 2001, passant de 0,32 %, soit 4,2 milliards USD en 2001, à 0,49 %, soit 8,47 milliards USD en 2004. La France entend atteindre un taux de 0,5 % du RNB consacré à l'APD en 2007 et l'objectif de 0,7 % en 2012. De plus, la France a annulé la dette de 18 pays, dont la majorité en Afrique subsaharienne, et entend poursuivre et renforcer cette tendance. En ce qui concerne les domaines d'affectation de notre aide, l'effort porte principalement sur la mise en oeuvre des objectifs du millénaire (OMD), définis en sept secteurs d'intervention prioritaires (éducation, eau et assainissement, santé et lutte contre le SIDA, agriculture et sécurité alimentaire, environnement, infrastructures et secteur productif) afin de mieux concentrer notre aide vers les pays qui en ont besoin, dans un souci d'efficacité et dans une logique de partenariat. Par ailleurs, une large partie de l'aide française est consacrée aux actions de développement dans les secteurs régaliens ainsi que dans ceux de la francophonie, de la culture, de l'université et de la recherche. La France appuie, en outre, ses partenaires africains dans leur volonté de promouvoir la gouvernance, notamment dans le cadre du NEPAD. Les problèmes affectant la jeunesse africaine constituent également une des préoccupations principales, comme le soulignent les conclusions du sommet Afrique-France de Bamako de décembre 2005. Un effort soutenu sera consenti en particulier à la promotion de l'enseignement supérieur, dans le cadre d'un programme instituant les doubles chaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68632

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6340

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4392